

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2024-93
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 20

Nbre de suffrages exprimés : 24

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI.

M. Denis NEDEZ, Mme Martine MICHAUD, Georgette CUENOT sortent pour le vote de ce point et neutralisation des votes par procuration de M. Gérard PATEREK et de Mme Gabrielle MANZINALLI

Excusés : MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER. Saniye AKDEMIR.

Absents : Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI

| | |
|----------------------------------|----------------------------|
| Pouvoirs : Lise VURPILLOT | pouvoir à Philippe GAUTIER |
| Gérard PATEREK | pouvoir à Denis NEDEZ |
| Catherine PARROT | pouvoir à Arnaud PAVILLARD |
| Gabrielle MANZINALLI. | pouvoir à Georgette CUENOT |
| Claude-Françoise SAUMIER | pouvoir à Pierre MOSSINA |
| Saniye AKDEMIR | pouvoir à Omar RABEI. |

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 05 septembre 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur JACQUOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 juin 2024 est adopté à **LA MAJORITE** (abstention Mme Claude-Françoise SAUMIER) des voix présentes et représentées.

PROGRAMMATION CULTURELLE 2025 -
30^{ème} FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS LE 05 OCTOBRE 2025-
DEMANDE DE SUBVENTIONS

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240913-2024-93-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

*Extrait du registre des délibérations n°2024-93***PROGRAMMATION CULTURELLE 2025 -30^{ème} FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS LE 05 OCTOBRE 2025-DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire expose que Valentigney est une ville résolument tournée vers la culture et ses nombreuses facettes. D'années en années la programmation culturelle s'intensifie pour proposer à un public très large des animations de qualité à la hauteur de sa stature de 3^{ème} Ville du nord territoire.

La renommée des manifestations proposées permet d'offrir aux boroillots ainsi qu'aux habitants du Nord Franche-Comté des manifestations interculturelles, s'inscrivant bien dans le panorama pluriel de notre territoire : "Terre de contraste, terre de cultures, le Pays de Montbéliard est le creuset d'identités multiples". Ces rendez-vous phares de Valentigney sont tous basés sur une organisation qui mêlent notre collectivité locale à des associations culturelles, à des bénévoles et des artistes souvent locaux.

Le public des quartiers populaires de la ville et de l'agglomération répond présent sur ces rendez-vous pour une sortie familiale, par un retour aux sources ou pour un temps de rencontres avec des cultures différentes. Ces moments d'échanges culturels sont des espaces de restitutions des patrimoines culturels, valorisants le passé sans nostalgie, vers un futur où la Ville de Valentigney s'inscrit, dans une réalité composite du Pays de Montbéliard.

30^{ème} FETE DE LA PAYSANNERIE ET DES VIEUX METIERS LE 05 OCTOBRE 2025

- Pour la 30^{ème} Édition, la fête de la paysannerie et des vieux métiers accueillera un marché paysan, bio et de pratique bio, le dimanche 05 octobre 2025. Cette manifestation, connue et appréciée d'un public familial, est déployée au centre-ville dans une ambiance festive, gourmande et pastorale. Organisée avec l'association Ville Village Nature et des associations locales œuvrant pour le développement durable, l'objectif principal est de sensibiliser le plus grand nombre et dès le plus jeune âge, au développement de l'agriculture locale, de l'agro écologique et au bien manger.

| PLAN DE FINANCEMENT | |
|-------------------------------------|-------------------|
| DEPENSES EN € HT | 3 750 € |
| RECETTES | |
| REGION (25%) | 937,50 € |
| DEPARTEMENT (20%) | 750,00 € |
| PMA (20 %) | 750,00 € |
| AUTOFINANCEMENT VILLE (35 %) | 2 437,00 € |

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE (M. Denis NEDEZ, Mme Martine MICHAUD, Georgette CUENOT sortent pour le vote de ce point et neutralisation des votes par procuration de M. Gérard PATEREK et de Mme Gabrielle MANZINALLI)**, des voix présentes et représentées,

-**APPROUVE** ce projet culturel et le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents financeurs et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de l'opération,

-**S'ENGAGE** à autofinancer l'opération au cas où les financements escomptés seraient inférieurs aux montants prévisionnels,

- **DIT** que la présente délibération sera :

➤ **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,

➤ **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,

➤ **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER